

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2209-1-2026

Assemblée de consultation sur le projet de règlement 2209-1-2026 intitulé règlement modifiant le Règlement de construction 2209-2022 concernant l'installation de compteurs d'eau et la modification de la base de calcul pour la gestion des eaux pluviales.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 2209-1-2026.

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption par la résolution 2026-09-344, lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2026, d'un premier projet de règlement (voir description détaillée ci-dessous) portant le n° 2209-1-2026 visant la modification du règlement de construction 2209-2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **13 octobre 2026, à compter de 19 h**, dans la salle du conseil située au 370, rue de la Visitation, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE l'objet de ce règlement est d'exiger que le réseau de distribution interne en eau potable des bâtiments permette l'installation de compteurs distincts pour chacun des locaux ou usages et de préciser la base de calcul du débit d'eau pluviale maximal par terrain pouvant être rejeté au réseau municipal;

QUE les dispositions du précédent paragraphe affectent l'ensemble de territoire;

QU'au cours de cette assemblée publique, M. le maire Alexis Nantel expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 30 septembre 2026.

(s) *Louis-André Garceau*

Me Louis-André Garceau, avocat

Greffier